



INAUGURATION DE LA STATION DE LA BRILLANNE ET DE L'EXTENSION DES RÉSEAUX DE LURS

Jeudi 29 septembre 2016



Contacts presse :

> Isabelle Girousse
Directrice de la communication et des relations
institutionnelles
Tél. : 04 42 66 70 92 - Mobile : 06 07 45 16 27
isabelle.girousse@canal-de-provence.com

> Véronique Oppenheim
Responsable communication institutionnelle
Tél. : 04 42 66 72 47 - Mobile : 06 08 56 35 50
veronique.oppenheim@canal-de-provence.com

Sommaire

1 – Déroulé de la manifestation	2
2 – Le réseau de Lurs – La Brillanne, problématiques et enjeux.....	3
3 – Les nouveaux aménagements	4
4 – Le centre d’exploitation de la SCP à Manosque	7

Déroulé de la manifestation

10h30	Accueil.
10h30 – 10h35	Introduction de Monsieur Bruno Vergobbi, Directeur Général de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale.
10h35 – 10h40	Intervention de monsieur Olivier Girard, Président de l'Association Syndicale du Canal de Manosque.
10h40 – 10h50	Présentation technique de monsieur Guillaume Jean, chef de projet.
10h50 – 10h55	Geste inaugural, coupure d'un ruban et photo officielle
10h55 – 11h20	Visite de la station
11h20	Départ pour le Domaine des Cheynets
11h30 – 12h00	Allocutions officielles : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Lurs Givaudan, adjoint au maire de Lurs, propriétaire du Domaine des Cheynets,- Monsieur Frédéric Esmiol, Président de la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence,- Monsieur René Massette, Vice-président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, représentant le Président, monsieur Gilbert Sauvan,- Monsieur Philippe Vitel, Président de la SCP, Député, Vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentant le Président, monsieur Christian Estrosi,- Madame Fabienne Ellul, sous-préfète de Forcalquier.
12h00	Cocktail

Le réseau de Lurs – La Brillanne, problématiques et enjeux.

Un réseau dont l'alimentation en eau était soumise aux aléas de la Durance.

Le réseau de Lurs - La Brillanne fait partie des réseaux SCP dit du Val de Durance et s'étend sur environ 570 hectares. Initialement réalisé et géré par l'Association Syndicale du Canal de Manosque, il a été intégré en 2003 à la concession régionale de la société du Canal de Provence, ainsi que plusieurs autres réseaux de la région de Manosque.

Jusqu'en 2016, ce réseau d'irrigation était alimenté en eau à partir d'un puits en rive droite de la Durance, associé à une station de pompage dite de La Princesse. Cependant, les variations d'écoulement de la Durance nuisaient à la régularité de l'alimentation en eau de la prise. Des travaux annuels étaient engagés afin de reconstituer le chenal d'arrivée d'eau, et les opérations de décolmatage de la prise et des pompes étaient récurrentes. Le réseau devait alors être fréquemment alimenté, en plus de la station de la Princesse, via un maillage avec le réseau de Niozelles (faisant partie de l'aménagement hydraulique du SIIRF, géré en affermage par la SCP). Cette solution, difficile à mettre en œuvre les années les plus sèches, ne pouvait être que temporaire.

Une forte attente du monde agricole.

Compte tenu du dynamisme agricole du territoire, les demandes d'extension du réseau jusqu'alors existant étaient fortes, notamment pour le développement de l'agriculture maraîchère, des grandes cultures fourragères et de bulbe de tulipes. Mais dans ce contexte d'incertitude quant à l'approvisionnement en eau, les travaux ne pouvaient être envisagés.

Afin de pouvoir résoudre les problématiques de fiabilité de la ressource et de satisfaire les nouveaux besoins en eau, il a donc été décidé (après une série d'études réalisées entre 2008 et 2012) de :

- sécuriser l'alimentation en eau du réseau de Lurs-la Brillanne,
- réaliser une extension sur un secteur agricole qui n'était pas encore desservi.



Le Canal de Manosque et La Durance

Les nouveaux aménagements

Afin de sécuriser l'alimentation en eau mais aussi de répondre aux besoins en irrigation du monde agricole, la Société du Canal de Provence a donc exécuté une série de travaux entre 2013 et 2016. La solution retenue a consisté à réaliser dans un premier temps une nouvelle prise, directement sur le Canal de Manosque.

La prise sur le Canal de Manosque

Il s'agit d'un ouvrage de génie civil réalisé dans la berge de la rive gauche du canal. Outre la prise elle-même, l'installation comprend un compartiment destiné à retenir les macro-déchets afin de tamiser l'eau avant qu'elle ne soit acheminée jusqu'à une station de pompage située à proximité immédiate, elle aussi réalisée par la SCP.

La station de pompage

Elle permet l'alimentation du réseau grâce à 3 groupes de pompage installés en parallèle. Chaque groupe a une capacité nominale de 65 l/s, ce qui représente 195 l/s au total. Le bâtiment qui les accueille est en béton armé avec une toiture de type toit terrasse, munie de capots afin de pouvoir faciliter la maintenance des différents groupes en cas de besoin.



Les trois groupes de pompage à l'intérieur de la station.

Les travaux de réalisation de la prise sur le Canal de Manosque et de la station se sont déroulés de fin 2013 à septembre 2016.

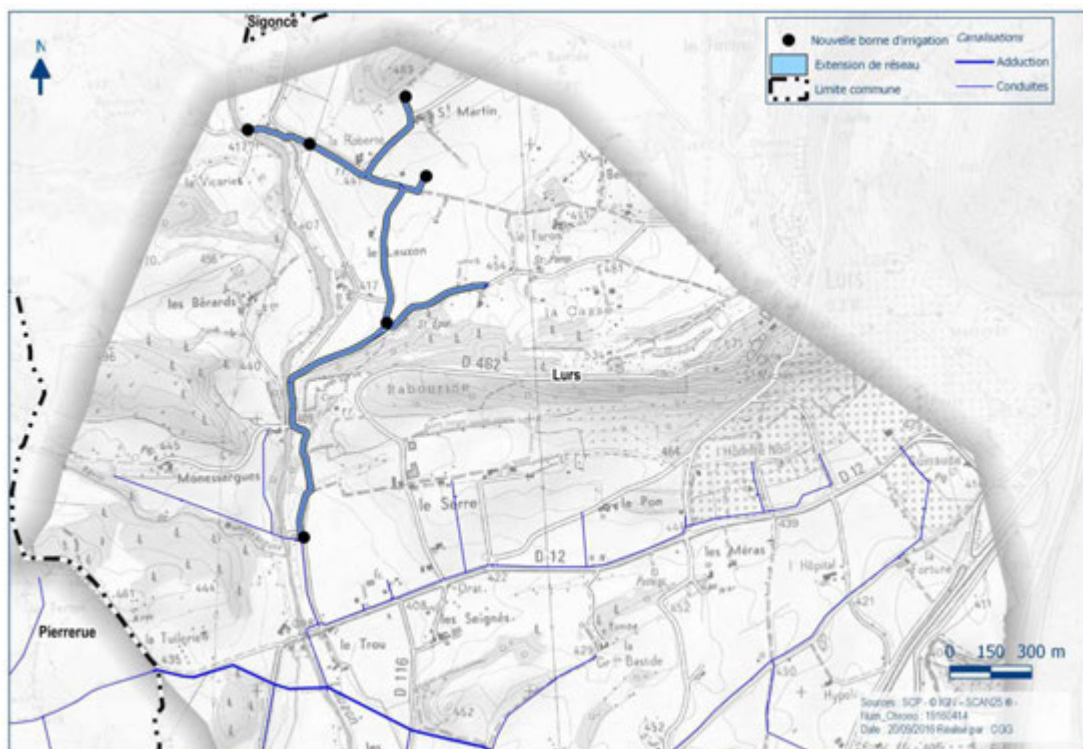
Le choix de cette solution, validée en partenariat avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque, (après s'être assuré que le transport des nouveaux débits et volumes prélevés ne viendraient pas affecter le fonctionnement des autres prises sur le Canal De Manosque), est un travail collectif des acteurs locaux. Ces derniers se sont constamment appliqués à privilégier l'intérêt général dans leurs prises de décisions.

L'extension du réseau

La demande en eau sur le réseau de Lurs – La Brillanne est destinée exclusivement à un usage d'irrigation agricole. Le périmètre de l'extension du réseau de Lurs – La Brillanne s'étend sur un peu plus de 60 hectares. Il est constitué d'environ 3,2 km de canalisation en fonte (de diamètre compris en 100 et 200 mm) et alimente 6 points de desserte. La réalisation de cette extension s'est échelonnée de juillet 2015 à mars 2016.



Culture de tulipes



Extension du réseau de Lurs – La Brillanne et les 6 points de desserte supplémentaires.

L'investissement nécessaire pour la réalisation de ces nouveaux ouvrages.

Le montant des investissements est de l'ordre de 0,5 M€ pour l'extension, et de 1,3 M€ HT pour la prise et la nouvelle station de pompage.

Pour ce qui est de l'extension du réseau, elle est cofinancée par la Région, à hauteur de 30%, et la SCP qui assure le complément par autofinancement.

La réalisation de la nouvelle prise et de la station de pompage associée sont financés par la SCP dans le cadre de son programme de rénovation.

Les entreprises intervenantes.

Le réseau a été posé par l'entreprise PAC (Provence Alpes Canalisations).

La prise sur le Canal de Manosque et la nouvelle station de pompage ont été réalisés par le groupement d'entreprises ROUX TP /EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANNEE/PAC/.

Le centre d'exploitation de la SCP à Manosque

Afin d'exploiter et d'entretenir l'ensemble des ouvrages des secteurs hydrauliques concernés, ces derniers sont placés sous la responsabilité du centre d'exploitation de Manosque qui assure une gestion quotidienne et de proximité, et garantit la continuité du service de l'eau.

Le périmètre d'exploitation

Il s'étend sur deux départements, principalement les Alpes de Haute-Provence mais aussi les Hautes-Alpes. Les territoires d'intervention du nord au sud sur la rive droite de la Durance sont :

- Le réseau du Thor / Sisteron,
- Aubignosc,
- Rieu – Vançon / Château Arnoux,
- Lurs – La Brillanne,
- Le plateau de Valensole,
- Pierrevet, Manosque / Sainte-Tulle,

Autre périmètre :

- l'affermage du SIIRF (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier), gestion par la SCP pour l'irrigation et à destination d'un complément pour la potabilisation des eaux des communes de Forcalquier, Mane, Saint-Michel l'Observatoire, Niozelles et Pierrerue.

Les spécificités

Le positionnement du centre d'exploitation de Manosque est différent de celui, plus courant, de concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, de par son contrat d'affermage avec le SIIRF, le centre a deux clients : le syndicat pour lequel il est fermier, et le consommateur final. Une autre spécificité réside dans le fait que les périmètres d'intervention sont morcelés et parfois très éloignés les uns des autres (jusqu'à 200km).

Le centre d'exploitation en chiffres

Nombre d'agent : 11

Surface équipée : 8500ha

Nombre de client : 4500 en tout

Nombre de communes alimentées : 21

Postes : 2365

Bornes : 2250

Dans le cadre de l'affermage du SIIRF : gestion de 850 postes et 700 bornes

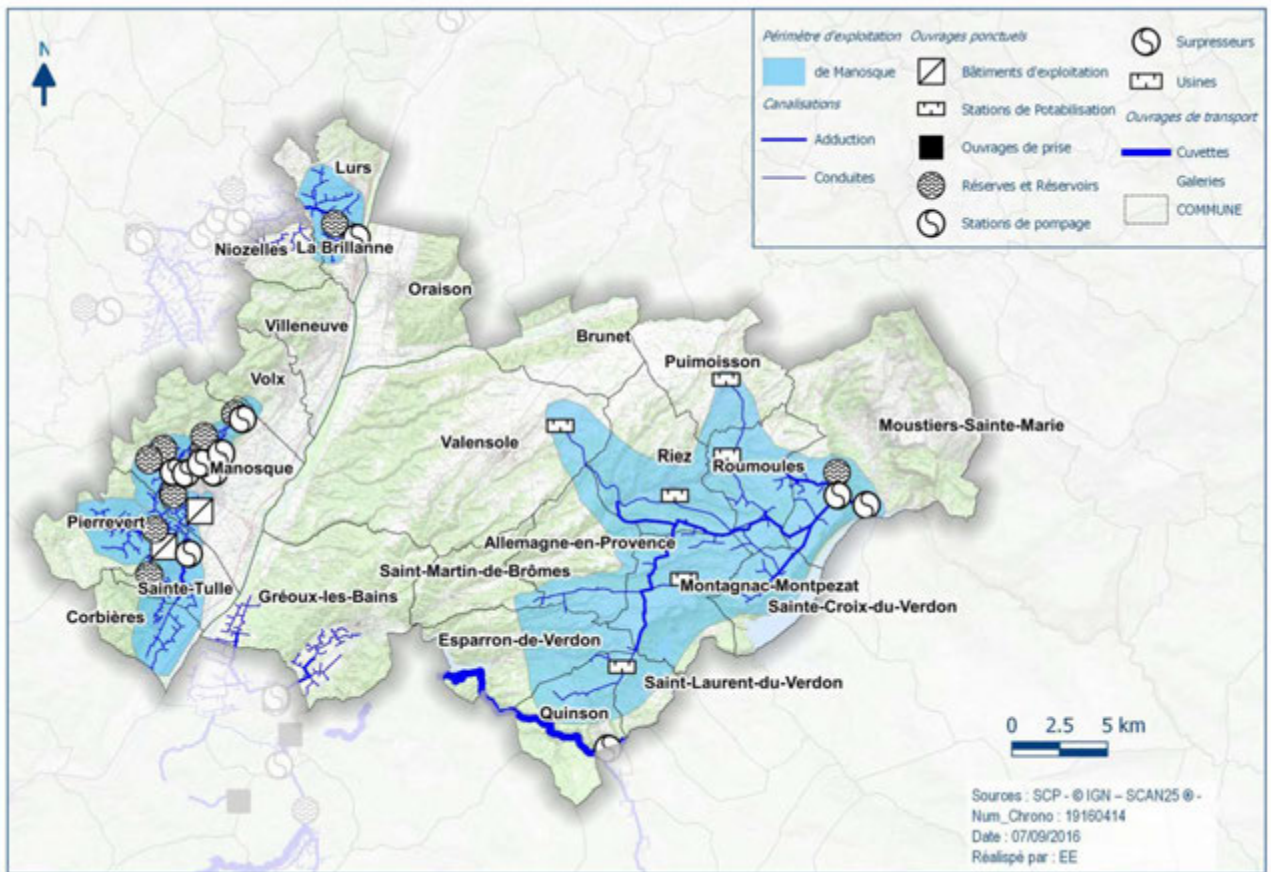
Station de potabilisation : 6 dont 1 mobile

Stations de pompages : 18

Mini-centrale hydroélectrique sur torrent : 1

Barrage : 1

Réservoirs/réserves : 20



Carte du périmètre géré par la Société du Canal de Provence.